



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 2 avril 2024

Date de Convocation 26/03/2024 L'an deux mille vingt quatre
Le mardi 2 avril à 18 heures 30
Le Conseil municipal,
Date d'affichage 26/03/2024 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire
Etaient présents : Caroline DUBOIS – Ludovic FLEURY, adjoints -
Nathalie ALMEIDA – Thierry DAVID – Marie-José BOURILLON

En exercice 10
Présents 06 Formant la majorité des membres en exercice
Votants 08 Absents : B.KARPOFF – JP.SPENNEL (Pouvoir à L.FLEURY) –
R.FAVIER (Pouvoir à N.THEBAULT) - David CASSAND

Mme Nathalie ALMEIDA a été élue secrétaire

En préambule, Mme le Maire fait le point sur les sujets suivants :

- Repas de printemps le vendredi 5 avril : 40 inscrits et 28 enfants. C'est une belle réussite pour une première organisation.
- Soirée Théâtre avec la compagnie du silence le samedi 6 avril à 20h30.
- Journée de la Forêt le samedi 27 avril avec visite du château et conférence à la salle des fêtes.
- CCAS : a voté son budget le 22 mars dernier et devra trouver un nouveau fournisseur pour les colis de Noël.
- Epicerie EPICURE : la commune prête les locaux au comité des fêtes qui se charge de la gestion grâce aux bénéfices réalisés par le beebars.
- Beebars : l'Europe par l'intermédiaire de la région a retenu le beebars pour participer aux étoiles de Normandie dans la catégorie aménagement du territoire et coup de cœur. Remise du prix le 4 juillet à Caen. Réouverture le 31 mai prochain.
- CCID : la commission communale des impôts directes s'est réunie pour valider le classement des nouvelles constructions et des travaux d'extension sur construction existante.
- Ouverture d'une colocation pour seniors au Coudray dans la propriété Guillaume-Fleuret
- Terre de jeux 2024 : la commune a été retenue pour l'organisation d'événements en lien avec les jeux olympiques.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT:

Mme le Maire informe que l'Etat a mis en place pour ses fonctionnaires une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, libre ensuite aux communes de la mettre en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de la mise en place de cette prime aux agents remplissant les conditions.

MODIFICATION DU LOYER DE L'APPARTEMENT DE LA MAIRIE:

Considérant qu'il convient d'actualiser le prix du loyer de l'appartement de la Mairie situé au 3 rue de l'église par rapport au prix du marché ; Considérant la surface habitable de 55 m² ;

Considérant le loyer actuel de 617,91 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De fixer le loyer de l'appartement de la Mairie à 638 € à compter du 1^{er} mai 2024.

CONCESSIONS CIMETIERE :

Mme le Maire rappelle qu'aujourd'hui les recettes des concessions aux cimetières se répartissent entre la commune (2/3) et le CCAS (1/3)

Lors du vote des tarifs des concessions au columbarium et pour les cavurnes cette répartition n'a pas été reprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Que les recettes des concessions au columbarium et pour les cavurnes se répartissent entre la commune (2/3) et le CCAS (1/3)

COMPTE DE GESTION 2023:

Considérant que le compte de gestion 2023, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2023 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023:

Le quorum n'étant plus atteint car Mme le Maire ne participe pas au vote du compte administratif, il sera voté lors d'une prochaine séance et avant le 30 juin 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal décide d'affecter par anticipation le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 en recettes de fonctionnement pour 71 849,88 € et le déficit d'investissement en dépenses d'investissement pour 41 839,41 € et en recettes d'investissement 11 979,41 € (au compte 1068)

BUDGET PRIMITIF 2024 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 483 485 €, et en investissement à 183 284 €.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	300 €
- Coopérative scolaire	480 €
- ASALF	150 €
- Maisons paysannes	150 €
- Restos du cœur	75€
- Amicale des sapeurs-pompiers de Gisors	100 €
- Amicale des gendarmes du Vexin	100 €
- Fondation du patrimoine	50 €
- La compagnie du silence (Théâtre)	300 €
- Ligue contre le cancer	75 €
- Participation transport scolaire	4000 €
- Trait d'union	150 €

Soit un total de subventions de 5 930 €.

Les investissements suivants ont été votés :

- Bâches à incendie : 12 000 €
- Gouttières église : 7 900 €
- Toiture embase clocher : 2 500 €
- Terrassement pour électricité beebar : 10 000 €
- Mur mitoyen église : 10 000 €
- Jeux extérieurs salle des fêtes : 15 000 €
- Pelle rétro : 10 800 €
- Chaises église : 1 500 €
- Assistant maître ouvrage (Ferme + PLU) : 10 000 €

Soit un total d'investissements de 79 700 €.

Mme le Maire rappelle que l'aménagement de la ferme des Gruchets est inscrit au contrat de territoire permettant de bénéficier de 44 % de subvention par la Région et le Département et 20 à 30 % par l'Etat.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales et d'augmenter le prix du repas à la cantine (4,20 € à compter de mai)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- Planning mariages : 4 mai (L.FLEURY), 11 mai (B.KARPOFF) et 7 septembre (N.THEBAULT)
- Elections européennes : planning à prévoir de 8h à 18h.

La séance est levée à 21h30